



Social et médico-social

Amélioration de la qualité des prestations... d'évaluation ?

Mise en œuvre début 2022 d'un nouveau dispositif avec 189 critères

Retardée et reportée du fait de la crise sanitaire, la réforme du dispositif des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est maintenant annoncée pour une mise en œuvre à partir de janvier 2022. Pour le moment, l'ancien dispositif est pratiquement gelé, mettant sûrement bon nombre de structures évaluatrices en difficultés économiques.

Dans un contexte où les professionnels expriment leur ras-le-bol face aux documents administratifs de plus en plus complexes et nombreux à renseigner pour une utilité pas toujours lisible, cette réforme du dispositif des évaluations, avec son référentiel unique et ses 189 critères, commence à susciter de vives inquiétudes, voire de réelles critiques. Même pour les ESSMS, c'est la Haute Autorité de santé (HAS) qui est aux commandes. Les structures craignent « une logique technocratique qui accroît la standardisation des prestations », relatent les *Actualités sociales hebdomadaires (ASH)* dans leur n° 3211 du 28 mai 2021.

Toute la question est de savoir si le dispositif des évaluations vise à promouvoir les démarches d'amélioration continue de la qualité des prestations... ou bien sert à l'administration pour mieux contrôler les structures, mais alors quelle différence avec une inspection ?

Comme la réforme prévoit un référentiel unique avec 189 critères à renseigner, des professionnels ne s'y retrouvent plus, du moins à partir d'une version « zéro » soumise à consultation en janvier 2021. Les *ASH* rendent compte des réactions – toutes plutôt virulentes – de la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (Cnape), la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), l'Association nationale pour le développement de l'ingénierie sociale (Andelis)...

Pour une fois, la parole est même donnée à un évaluateur externe : pour lui, le référentiel risque de hérisser des professionnels aux prises avec des problématiques complexes sur le terrain...

Les *ASH* trouvent néanmoins quelques acteurs pour défendre la réforme – notamment du côté de la HAS ! –, mais les arguments peinent à convaincre...

Le dossier va progressivement s'inscrire de plus en plus dans l'actualité car de nombreuses questions restent en suspens, telles la durée de l'évaluation (entre autres pour renseigner les 189 critères), la prise en charge du coût (toujours par les structures elles-mêmes ?), les critères exigés par la HAS pour habilitier les évaluateurs.

Le CÉAS de la Mayenne est actuellement habilité pour réaliser des évaluations externes. Son approche est d'abord qualitative – ce qui paraît logique pour répondre au but visé : l'amélioration de la qualité. Si le nouveau dispositif amène à devoir remplir des cases, le CÉAS y trouvera-t-il longtemps de l'intérêt ?



Fédération ADMR de la Mayenne Un réseau d'un millier de salariés

La Fédération ADMR de la Mayenne a tenu son assemblée générale le 20 mai pour rendre compte de l'activité 2020, marquée par la crise sanitaire et l'objectif de « *garantir la sécurité de tous et la continuité de service auprès du public le plus fragile* ».

Au 31 décembre 2020, la Fédération et les associations locales emploient 975 salariés (696 équivalents temps plein), dont 813 aides à domicile (568 ETP). La Fédération emploie elle-même 49 salariés (42 ETP).

Le réseau mayennais comprend quarante-cinq services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), trois centres de soins infirmiers (Soulgès-sur-Ouette / Meslay-du-Maine, Saint-Pierre-la-Cour et Andouillé), une association départementale employeuse des techniciennes d'intervention sociale et familiale (18 TISF pour 15,5 ETP), trois micro-crèches (Javron-les-Chapelles, Izé et Voutré). Au total, l'activité en 2020 représente un peu plus de 826 000 heures de prestations. L'essentiel de l'activité s'effectue auprès des personnes de 60 ans ou plus (près de 630 800 heures). En 2020, le réseau a donné la priorité au maintien des prestations d'actes essentiels à la vie quotidienne.

Pour 2021, les axes prioritaires restent « *l'accompagnement des salariés, le recrutement et la réponse aux besoins des Mayennais* ». Bien évidemment, l'enjeu est également de « *retrouver l'activité d'avant-crise* ».



C'est en 1951 que s'est créée en Mayenne – à Coudray – la première association du réseau ADMR. Pour représenter le chemin parcouru en soixante-dix ans, et la diversification des activités, la Fédération a choisi « *la symbolique de l'arbre pour représenter tout ce parcours* ».



Santé publique

La vaccination pour freiner la pandémie

Depuis le début de la pandémie de Covid-19 en 2020, le bulletin d'information de l'Agence régionale de santé (ARS) annonce, au 8 juin 2021, très précisément 2 697 décès en milieu hospitalier dans les Pays de la Loire, plus 1 194 décès de résidents en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

En Mayenne, à cette même date du 8 juin 2021, il y a eu 273 décès en milieu hospitalier (soit 10 % de l'ensemble dans les Pays de la Loire). Au demeurant, en chiffres absolus, la Mayenne est le département où il y a eu le moins de décès – juste devant la Vendée particulièrement épargnée au regard de sa population (287 décès en milieu hospitalier).

Quant à la vaccination, 132 300 Mayennais ont reçu leur première injection et 188 900 les deux. Dans les deux cas, cela correspond à 8,0 % de l'ensemble des vaccinations dans les Pays de la Loire. Près des deux tiers des Mayennais ont reçu deux injections.



À vos agendas

Le mercredi 23 juin, à Mayenne Les jeunes, Internet et le monde virtuel

Le mercredi 23 juin, à 20 h, à l'auditorium du conservatoire du Grand-Nord, esplanade François-Mitterrand, à Mayenne, l'association Les Possibles organise une conférence sur le thème : « *Les jeunes face à Internet et au monde virtuel – Quel impact identitaire ?* », avec Stéphane Blocquaux, docteur en Sciences de l'information et de la communication, maître de conférences.

Gratuit. Inscriptions : tél. 02 43 04 22 93 ;
mél. contact@lespossibles.org.



Stéphane Blocquaux est l'auteur de *Le biberon numérique – Le défi éducatif à l'heure des enfants hyper-connectés* (Artège, 2021)

La pensée hebdomadaire

« *Vieillir, c'est en quelque sorte apprendre à courir lentement. Ce n'est pas parce que je ne peux pas faire tout ce que je faisais à 20 ans, ni de la même manière, que je ne peux plus le faire du tout. Et si d'autres veulent m'accompagner dans mon grand âge, et dans mon très grand âge, il faut qu'ils apprennent à m'accompagner dans l'accès à la course lente.* »

Michel Billé, « *Quand le Covid-19 sera derrière nous, je crains qu'on oublie à nouveau les vieux* »
(propos recueillis par Catherine Vincent), *Le Monde* du 4 août 2020.